

14ème législature

Question N° : 103917	De M. Arnaud Viala (Les Républicains - Aveyron)		Question écrite
Ministère interrogé > Familles, enfance et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé	
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >orphelins	Analyse > allocation spécifique. création. perspectives.	
Question publiée au JO le : 25/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)			

Texte de la question

M. Arnaud Viala attire l'attention de Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur la nécessité de créer une allocation spécifique, différente du soutien familial, pour les orphelins. Il y a en France environ 850 000 orphelins qui ont moins de 25 ans. Actuellement, les orphelins peuvent bénéficier de l'allocation de soutien familial au même titre que les enfants dont les parents sont divorcés. À la différence de ces derniers, les enfants qui ont perdu leurs parents ne pourront plus jamais les revoir, le deuil est très différent, sans espoir de pouvoir retrouver son ou ses parents un jour. La douleur est bien différente ce qui nécessite des allocations elles aussi différentes. Créer une allocation spécifique réservée aux orphelins serait un moyen supplémentaire de les reconnaître, leur permettant de recevoir une aide financière spécifique et adaptée à la difficulté qu'est la perte d'un parent. Il lui demande si le Gouvernement souhaite créer une allocation spécifique, différente du soutien familial, pour les orphelins afin de leur permettre de vivre correctement, tout en prenant en compte le caractère très particulier de leur deuil, de leur douleur, et des difficultés qu'ils pourront rencontrer tout au long de leur vie du fait de la perte d'un ou de leurs deux parents.